Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2161

Artikel: Criminalité des étrangers : des personnes au-delà des statistiques : la statistique fait réfléchir, mais les réponses sont ailleurs

Autor: Guyaz, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014293

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Criminalité des étrangers: des personnes au-delà des statistiques

La statistique fait réfléchir, mais les réponses sont ailleurs

Jacques Guyaz - 09 avril 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31364

Les statistiques sur la criminalité constituent une matière difficile à présenter et à interpréter. Les chiffres peuvent faire l'objet de toutes les manipulations, surtout ceux qui concernent les étrangers, toujours mis en avant par les populistes pour dénoncer une trop forte présence des immigrés. En fait, comme le professeur André Kuhn l'a montré, une fois corrigée de tous les biais statistiques la criminalité des Suisses et des étrangers est proche.

Le canton de Vaud a publié des chiffres plutôt rassurants avec une baisse de 6% des délits pour 2016 par rapport à 2015. La liste des prévenus par nationalité est particulièrement intéressante à décortiquer. Si l'on s'en tient aux infractions à la loi sur les stupéfiants, à la page 29 de la statistique policière sur la criminalité, on observe que plus de 44% des prévenus sont de nationalité suisse. Les ressortissants des pays d'Afrique noire constituent environ 15% des auteurs d'infraction. On est très loin de l'omniprésence des Africains dans le monde de la drogue telle que le voudrait l'opinion dominante, même si la nationalité n'est pas indiquée pour environ 6% des prévenus. Et les cinq premiers pays représentés en dehors de la Suisse sont dans l'ordre: la France, le Nigéria, le Portugal, l'Italie et la Gambie.

Un nombre important de Français, 186, n'appartiennent pas à la population résidente. Faut-il en déduire qu'ils ont franchi la frontière pour écouler des stupéfiants? Ou l'explication est-elle différente? Des questions qui méritent d'être posées pour mieux appréhender le phénomène de la drogue.

La Gambie est un pays minuscule, une ancienne colonie anglaise de moins de 2 millions d'habitants, enclavé dans le Sénégal. Sa population vient de se débarrasser d'un dictateur. Qu'est-ce qui a pu amener plus d'une centaine de Gambiens dans le canton de Vaud pour s'y livrer au trafic de drogue? Des réseaux familiaux ou claniques? Une filière *«commerciale»*? En tout état de cause, la majorité d'entre eux, 92, n'apparaissent pas dans la catégorie des demandeurs d'asile.

La situation des Nigérians s'avère également singulière. Sur les 274 individus recensés par la statistique, 250 n'ont aucun titre de séjour ou ne sont plus dans les procédures de l'asile. Le Nigéria n'est pas un vague pays de *«l'Afrique de l'Ouest»*. C'est la nation la plus peuplée du continent africain, avec d'immenses richesses pétrolières. Ses ressortissants suscitent une espèce de phobie dans d'autres pays du continent noir, en particulier en Afrique du Sud où ils subissent de véritables pogroms. Le Nord du Nigéria est ravagé par la guerre provoquée par Boko Haram et le Sud-Est en proie à tous les trafics alimentés par l'exploitation du pétrole – sans compter l'opposition entre le Nord musulman et le Sud plutôt chrétien. Ces délinquants du Nigéria ne viennent sans doute pas de n'importe quelle région de leur grand pays. Les réseaux qu'ils utilisent pour arriver en Europe sont sans doute enracinés dans des situations régionales singulières.

L'intérêt des chiffres si on les interroge, même sans être un expert, tient à la mise en évidence d'une grande diversité de situations. Il en va sans doute de même dans les autres cantons suisses, outre le fait que nous n'avons pour l'heure regardé que le cas des infractions à la loi sur les stupéfiants.

Il n'y a pas d'histoire commune entre tous les prévenus recensés. *«L'Afrique de l'Ouest»*, *«les Balkans»*, ce ne sont que des mots sans valeur explicative. Il n'y a que des

situations politiques infiniment diverses qui sont à la racine d'exodes dont la délinquance est parfois l'une des conséquences. Or la réflexion sur les circonstances politiques à l'origine de la présence de ces prévenus fait gravement défaut.

Il est trop facile d'évoquer vaguement la misère ou la guerre, comme s'il s'agissait de catastrophes naturelles. En s'interrogeant sur le contexte parfois complexe qui a provoqué la migration, puis la délinquance, on se donne les moyens de comprendre, d'analyser et donc de combattre les causes profondes de cette situation.

Faut-il privatiser les banques cantonales?

Remise en perspective d'une proposition d'Avenir Suisse

Jean-Pierre Ghelfi - 07 avril 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31360

Les tâches remplies par les entreprises appartenant aux corporations de droit public seraient-elles mieux assurées et à moindre coût si elles passaient dans les mains du privée? Le (dé)compte établi par Avenir Suisse est incomplet.

La *NZZ am Sonntag* du 25 mars 2017 informait que le groupe hospitalier privé Hirslanden offrait de reprendre les deux hôpitaux que possède la ville de Zurich, tout en prenant l'engagement d'assumer les mêmes prestations médicales et hospitalières à un coût moindre pour la collectivité.

L'initiative populaire *No Billag* vise aussi, en quelque sorte, à privatiser la SSR puisque la Confédération ne pourrait plus ni subventionner une chaîne de radio ou de télévision, ni prélever de redevance de réception.

Privatiser est un mot qui colle à la peau d'Avenir Suisse dont la carte d'identité – selon Wikipédia – demeure celle d'un *think tank* qui soutient une vision libérale du monde et de la société. Sous le titre *Le mythe de la poule aux œufs d'or*, ladite *«boîte à penser»* a récemment publié un programme de privatisations visant en particulier les banques cantonales, Swisscom, les entreprises d'électricité et, d'une manière plus générale, des entreprises publiques aux mains de la Confédération, des cantons et/ou des communes. Selon ce texte-manifeste, *«les débats sur la privatisation tournent toujours autour de la définition des tâches que l'Etat doit assumer dans une économie de marché et de la manière de les accomplir efficacement et à un prix avantageux»*.

Pour le patronat et ses porte-parole, il ne fait donc guère de doute que les entreprises privées sont toujours mieux organisées et plus performantes que les entreprises publiques.

L'évaporation des impôts

C'est bien là tout le problème des tenants du libéralisme économique qui sont habités – et payés pour l'être – par le mythe selon lequel le marché fonctionne toujours sans anicroche tandis que les chefs d'entreprises (et les quelques cheffes qui occupent une position analogue) se dévouent constamment corps et âmes pour la pleine et entière satisfaction de leur clientèle. A quoi ils ajoutent habituellement que si, en de rares occasions, des erreurs sont commises, elles sont mises à la charge des actionnaires qui en assument les conséquences et souvent les coûts liés, et n'incombent donc pas aux citoyens-contribuables.

Avec le souci de préserver les intérêts de ces derniers, les thuriféraires du libéralisme économique entendent clore le débat. L'argument n'est-il pas,